



UMIH FINISTERE

CAFES - HOTELS - RESTAURANTS - DISCOTHEQUES

A Votre Service

N° 140 Janvier - Février 2012

Edito



Chères Collègues,
Chers Collègues,

Notre Assemblée Générale s'est tenue le 6 février dernier à BREST.

Les questions d'actualité ont été examinées devant une assistance nombreuse : TVA 7%, nouveaux tarifs SACEM et SPRE, HCR Santé ...

Le rapport d'activité 2011 de l'UMIH Finistère nous a permis d'exposer les services toujours plus nombreux rendus à nos adhérents. Notre souci d'améliorer sans cesse la qualité des services rendus est reconnu car de plus en plus d'adhérents utilisent la possibilité de faire les contrats de travail dans le respect de notre convention collective. L'assistance juridique et les conseils ont été plus largement sollicités et nous nous en félicitons.

Début 2012, Thierry LE COMTE est parti à la retraite. Il a accompagné notre Organisation Professionnelle durant 34 années et c'est avec émotion que nous lui avons dit notre reconnaissance et un très grand merci. Il est remplacé par Anne CADIOU.

L'Assemblée Générale a adopté les nouveaux montants de cotisation. Ils sont calculés au plus juste car nous sommes conscients des difficultés de certains

établissements mais si nous voulons maintenir et améliorer la qualité des services aux adhérents, nous devons disposer de moyens. Ne vous laissez pas prendre à des sollicitations d'autres organisations qui bradent leurs cotisations sans assurer la défense des professionnels. En cette période électorale l'UMIH est plus que jamais vigilante et défend inlassablement la profession.

La réglementation explose dans tous les domaines et cette inflation réglementaire, d'un intérêt parfois discutable, n'est pas favorable à la profession. Nous avons besoin de certitudes pour développer nos entreprises. Nous sommes un secteur créateur d'emplois et nos revendications doivent être entendues.

Je vous remercie de votre soutien concrétisé par votre adhésion.

Amicalement et Confraternellement
Votre Président,
Hubert JAN

Sommaire

- Editorial..... 1
- Agenda 2
- AG 2012
UMIH Finistère 2
- Horaires des cafés
et des discothèques..... 2
- Heure d'été..... 2
- Aide à l'embauche
pour les TPE 2
- UMIH Finistère 3
- Tarifs SACEM 3
- Affichages obligatoires 4
- Loyers commerciaux 4
- Annonce 4



Complémentaire Santé – Prévoyance
Professions Indépendantes – Salariés

QUIMPER BREST MORLAIX
02 98 90 98 90 02 98 80 99 99 02 98 88 19 04

CAILLAREC
Votre partenaire en restauration **Gasel**



75 rue Charles Le Goffic - Ergué-Armel - 29000 QUIMPER
Agence à Brest - PLABENNEC - www.caillarec.com
Tél. 02 98 90 10 42 - Fax 02 98 90 80 60 - email : contact@caillarec.com

CLIMFROID
Equipements **CLIM/SURE**
Votre partenaire en climatisation

Sans engagement,
consultez-nous pour
**VOS PROJETS,
IMPLANTATIONS,
AGENCEMENTS, SAV.**

AGENDA DU PRESIDENT ET DES MEMBRES DU BUREAU

JANVIER

- 09.01 QUIMPER - ADT - Comité Directeur
 12.01 QUIMPER - ADT - Produits terroir : Hubert JAN
 12.01 LE FAOU - Conseil d'Administration UMIH Finistère
 13.01 QUIMPER - ADT - Stratégie marketing
 16.01 LORIENT - CA UMIH Bretagne : Hubert JAN, Rémy JAN, Xavier DANO
 17.18.01 PARIS - UMIH : Hubert JAN
 24.01 LE FAOU - Association Jeunesse Entreprises : Hubert JAN
 30.01 QUIMPER - AG Club hôtelier Quimper Cornouaille : André PERTRON, Jean Christophe ROLLET

FEVRIER

- 03.02 BREST - Sous-Préfecture - Charte vie nocturne : Rémy JAN
 06.02 BREST - CCI - Assemblée Générale UMIH Finistère
 07.08.02 PARIS - Commission Paritaire Emploi Formation : Hubert JAN
 09.02 QUIMPER - ADT Comité Directeur : Hubert JAN
 17.02 QUIMPER - CCI Présentation Préfet / mesures pour l'emploi
 23.02 QUIMPER - Bureau UMIH Finistère
 27.02 QUIMPER - Conseil Général remise prix Association Jeunesse Entreprises

ASSEMBLEE GENERALE 2012

L'Assemblée Générale présidée par Hubert JAN, s'est tenue à la Chambre de Commerce et d'Industrie de BREST, le lundi 6 février 2012.

Après l'allocation de Frank BELLION, Président de la CCI de BREST, le bilan de l'exercice 2011 a été présenté par l'expert-comptable.

Hervé BECAM, Secrétaire Général-Trésorier, a proposé les montants des cotisations 2012 qui ont été approuvés à l'unanimité par l'Assemblée Générale.

Le compte rendu d'activité, exposé par Anne CADIOU, a permis de récapituler, point par point, l'ensemble des services rendus aux professionnels adhérents.

Les sujets d'actualité (TVA 7%, Mutuelle Santé, Droits SACEM-SPRE, Social) ont été expliqués et débattus.

Le Président, Hubert JAN, a clôturé cette réunion en présentant son compte rendu moral.

HORAIRES DES CAFES

Dates	Horaires	Dates	Horaires
Nuit du samedi 7 au dimanche 8 avril	2 heures	Nuit du mardi 1 ^{er} au mercredi 2 mai	1 heure
Nuit du dimanche 8 au lundi 9 avril	2 heures	Nuit du lundi 7 au mardi 8 mai	2 heures
Nuit du lundi 9 au mardi 10 avril	1 heure	Nuit du mardi 8 au mercredi 9 mai	1 heure
Nuit du lundi 30 avril au mardi 1 ^{er} mai	2 heures		

HEURE D'ETE : NUIT DU 24 au 25 MARS 2012

Dans la nuit du samedi 24 au dimanche 25 mars, passage à l'heure d'été (horaire avancé d'une heure).

Suite à la demande que nous avons faite afin que les établissements de nuit ne soient pas pénalisés par ce changement d'heure, Monsieur le Préfet du Finistère autorise ces établissements à fermer une heure plus tard cette nuit-là. Ainsi :

- les restaurants de nuit pourront fermer à 4 heures, heure d'été, dans la nuit du 24 au 25 mars.

- un cabaret ayant une autorisation d'ouverture jusqu'à 3 heures du matin pour l'organisation d'un spectacle, pourra fermer à 4 heures, heure d'été, dans la nuit du 24 au 25 mars.

AIDES A L'EMBAUCHE POUR LES TPE

Une aide à l'embauche de jeunes est mise en place de façon temporaire au profit des très petites entreprises.

■ **Entreprises visées** : celles dont l'effectif est inférieur à 10 salariés au 31/12/2011.

■ **Embauches concernées** :

- salarié âgé de moins de 26 ans à la date de début d'exécution du contrat,

- embauche entre le 18 janvier 2012 et le 17 juillet 2012,

- contrat à durée indéterminée ou contrat à durée déterminée d'au moins un mois.

L'employeur doit déposer une demande d'aide auprès de **Pôle Emploi dans les 3 mois suivant l'embauche**.

Le syndicat peut fournir le formulaire de demande d'aide aux adhérents CHRDR.

Le montant de l'aide est déterminé en fonction des modalités de calcul de la "réduction Fillon".

L'aide est attribuée au titre des salaires versés pendant les 12 mois suivant la date d'embauche.

L'aide est cumulable avec la "réduction Fillon".

Union des Métiers et des Industries de l'Hôtellerie
UMIH FINISTERE

Organisation Professionnelle des exploitants de Cafés, Hôtels, Restaurants, Discothèques

■ REPRESENTATION PROFESSIONNELLE

L'UMIH Finistère, seule organisation professionnelle départementale des CHRD, regroupe 1.200 entreprises sur le département.

L'UMIH Finistère est en relation permanente avec les autorités administratives départementales, les collectivités locales, les élus.

L'UMIH Finistère est présente et intervient dans les diverses commissions administratives et dans les structures économiques et touristiques.

■ SERVICE JURIDIQUE-FISCAL-SOCIAL

- 3 permanents spécialisés
 - Avocats conseils à BREST et QUIMPER
- Informations, conseils, défense en matière :
- juridique : baux commerciaux, PV de police, de gendarmerie, ...
 - fiscale : contrôles fiscaux, commission des impôts,
 - sociale : réglementation sociale, **rédaction des contrats de travail, DUE, ...**

■ DOCUMENTS OBLIGATOIRES

- Fourniture d'affichages réglementaires obligatoires (tarifs de prix, panneau de licence, classement tourisme, etc.)
- Convention collective, horaires de travail, etc.
- Document unique risques professionnels, etc.

■ INFORMATIONS PROFESSIONNELLES

- Guide de l'adhérent
- Revues professionnelles
- Circulaires
- Site umih.fr

■ FORMATIONS

Formation « Permis d'Exploitation » :

- obligatoire pour toute création ou reprise de restaurant ou de débit de boissons.

■ AVANTAGES FINANCIERS

- Remise de 33% sur les droits d'auteurs SACEM
- Assurance protection juridique : prise en charge des frais judiciaires (honoraires avocats, experts)
- Conditions préférentielles auprès des fournisseurs agréés UMIH Achats
- Compris dans la cotisation : rédaction des contrats de travail et DUE déclarations d'embauche

L'adhésion à l'UMIH FINISTERE vous permet

■ de FAIRE des ECONOMIES ■ de GAGNER du TEMPS ■ d'UTILISER ses SERVICES SPECIALISES

Vous exploitez un bar, une discothèque, un hôtel, un restaurant, une crêperie, une pizzeria, une brasserie, ...

Adhérez à l'UMIH FINISTERE

SACEM NOUVEAUX TARIFS 2012

Nombre de places	Nombre d'habitants							
	Jusqu'à 2.000 habitants		Jusqu'à 15.000 habitants		Jusqu'à 50.000 habitants		Plus de 50.000 habitants	
	TG	TGP	TG	TGP	TG	TGP	TG	TGP
Jusqu'à 30 places	335.82 €	225.00 €	419.78 €	281.25 €	566.70 €	379.69 €	821.72 €	550.55 €
de 31 à 60 places	386.19 €	258.75 €	482.75 €	323.44 €	651.71 €	436.64 €	944.97 €	633.13 €
de 61 à 100 places	444.12 €	297.56 €	555.16 €	371.95 €	749.46 €	502.14 €	1039.47 €	696.44 €
+ de 100 places	510.74 €	342.20 €	638.43 €	427.75 €	824.41 €	552.35 €	1143.42 €	766.08 €

TG : tarif général - **TGP** : Tarif groupement professionnel = tarif adhérents UMIH Finistère

AFFICHAGES OBLIGATOIRES

◆ DEBITS DE BOISSONS

Panonceau de licence (R, II, III, IV) (1)
Tarif extérieur des consommations (1)
Tarif intérieur des consommations (1)
Interdiction de fumer (1)
Réglementation administrative des débits de boissons (Arrêté préfectoral du 12 mai 2009) (1)
Protection des mineurs et répression de l'ivresse publique(1)
Tarif du téléphone (2)
A mettre en exposition : 10 boissons sans alcool (dates de péremption non dépassées)

◆ RESTAURANTS

A l'extérieur : menus, cartes, 5 vins minimum
Affichage de l'origine des viandes
Registre du gibier
Panonceau de licence (R, II, III, IV) (1)
Interdiction de fumer (1)
Réglementation administrative des débits de boissons (Arrêté préfectoral du 12 mai 2009) (1)
Protection des mineurs et répression de l'ivresse publique(1)
Tarif du téléphone (2)

◆ HOTELS

Panonceau hôtel de tourisme (1)
Millésime en cours (1)
Tableau des prix des chambres, du petit déjeuner, de la taxe de séjour, des services annexes (lit supplémentaire, animal, garage, etc.) à la réception, à l'extérieur (1)
Affichage des prix et des consignes de sécurité dans les chambres (1)
Fiches étranger (1)
Tarif du téléphone (2)

◆ DISCOTHEQUES

Panonceau de licence (R, II, III, IV) (1)
Prix de l'entrée
Tarif extérieur des consommations (2)
Tarif intérieur des consommations (1)
Interdiction de fumer (1)
Réglementation administrative des débits de boissons (Arrêté préfectoral du 12 mai 2009) (1)
Protection des mineurs et répression de l'ivresse publique(1)

◆ DANS TOUT ETABLISSEMENT EMPLOYANT AU MOINS 1 SALARIE

- Registre unique du personnel
- Affichage relatif à l'horaire du personnel et aux numéros d'urgence (2)
- Convention collective (2)
- Récépissés des déclarations uniques d'embauche (2)
- Contrats de travail (2)
- Registre des risques professionnels (1)

◆ TOUT établissement recevant du public « ERP »

- Registre de sécurité

(1) en vente au Syndicat - (2) fourni aux adhérents CHRD

REVISION DES LOYERS COMMERCIAUX

- **INDICE DES LOYERS COMMERCIAUX (ILC)** pour le 3^{ème} trimestre 2011 : **105,31**
Variation de : + 2,88% en 1 an
- **INDICE DU COUT DE LA CONSTRUCTION (ICC)** pour le 3^{ème} trimestre 2011 : **1624**
Variation de : + 6,84 % en 1 an
+ 1,88 % en 3 ans (révision triennale)
+ 38,88 % en 9 ans (renouvellement)

VOS ANNONCES

A VENDRE LICENCE IV. Tél : 09.77.46.42.34



**Spécialiste en Cession
de fonds de commerce**
Café - hôtel - Restaurant - Tabac
Pmu - Presse .

Quest Commerces

Sur le Finistère et Morbihan

BREST	02 98 46 49 00
QUIMPER	02 98 53 00 82
LORIENT	02 97 88 10 00

www.century21-pro.com

Yves PARNET
Assureur Conseil

**Spécialité en entreprises, droit, fiscalité,
régimes de retraite et de prévoyance**

34, rue Monge – BP 91137
29211 BREST CEDEX 1
Tél. 02 98 80 24 70 – Fax 02 98 46 33 14
agenceparnet@wanadoo.fr